



SETCa  
FGTB

# Le point sur le travail du 24 et du 31 décembre chez Carrefour.

Comme beaucoup de travailleurs, vous commencez à penser à organiser vos réveillons. Malheureusement, dans la grande distribution ceux-ci sont souvent synonyme de travail. Cette année, la particularité est la suivante: les deux réveillons tombent un dimanche.

Pour le SETCa, les choses sont claires: les magasins doivent fermer le plus tôt possible ces jours-là. Nous avons donc examiné comment toutes les enseignes allaient se comporter et nous avons demandé la même chose chez Carrefour. Nous demandions donc à ce que vos magasins puissent fermer dès 16h, et que la journée de travail comporte au maximum 8h, comme c'est habituellement le cas. Pour rappel, Carrefour a décidé de fermer ses magasins à 17h00 les deux dimanches de réveillon et d'ouvrir à l'heure habituelle; voire d'ouvrir dès 8h du matin sur base d'un accord local. Nous apprenons également que Carrefour envisage d'ouvrir jusqu'à 21h les samedis 23 et 30 décembre.

## Un petit point sur la situation s'impose :

- *Que font vos concurrents? La plupart des supermarchés fermeront leurs portes les dimanches 24 et 31 décembre à 13h00 voire 14h00. Seul le groupe Mestdagh fermera ses portes à 16h00.*
- *Est-il légal d'ouvrir les samedis 23 et 30 jusqu'à 21h00 : la réponse est clairement non. Ni la loi, ni les conventions collectives de travail sectorielles ou d'entreprise ne permettent d'ouvrir les 23 et 30 décembre jusqu'à 21h00.*
- *Nous vous rappelons également la règle de 11h00 minimum de pause entre deux prestations. Ex: vous travaillez jusqu'à 20h15 le samedi, vous ne pourrez donc pas travailler le dimanche avant 7h15.*
- *Il n'est pas question, à l'occasion des fêtes, d'introduire du travail de nuit dans les magasins. Pour rappel, le travail de nuit est tout le travail effectué entre 20h00 et 6h00 du matin.*

Ce petit rappel étant fait, vous ferez le choix de travailler ou pas le jour des réveillons puisque évidemment, la règle absolue reste le volontariat et pas d'étudiants pour ces journées-là.

Nous regrettons évidemment, que Carrefour ait à nouveau fait le choix de se démarquer de ses concurrents, et ce en mettant à mal le bien-être des travailleurs et leurs possibilités de terminer le travail plus tôt le jour des réveillons. Nous restons dubitatifs sur l'intérêt commercial d'une ouverture aussi tardive pour ces deux journées-là.

***Le SETCa vous souhaite d'ores et déjà de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année et continuera à défendre vos intérêts en période de fêtes, comme le reste de l'année.***



Syndicat des employés, techniciens et cadres

www.setca.org | Editeurs responsables : Jan DE WEGHE & Myriam DELMEE | SETCa | Rue Joseph Stevens 7/5 | 1000 Bruxelles